C/2024/4261

1.7.2024

**Avis publié conformément à l'article 13 de la directive 2001/24/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des établissements de crédit, relatif à la dissolution et à la liquidation ultérieure de Cyprus Popular Bank Public Company LTD (établissement de crédit chypriote en liquidation) (ci-après la «société»)**

(C/2024/4261)

Nous vous informons par la présente que, conformément au chapitre 113, article 234, paragraphe 2, de la loi sur les sociétés, le liquidateur de la société convoque une assemblée générale des créanciers de la société, qui se tiendra à la

European University Cyprus, Cultural Center, 6 Diogenous Street, 2404 Engomi, Nicosie, le mardi 9 juillet 2024, à 16 heures.

Ordre du jour de l'assemblée générale

Information des créanciers de la société sur l'état d'avancement de la liquidation et les mesures prises par le liquidateur depuis de la date de sa nomination jusqu'à la date de l'assemblée générale.

Les créanciers qui souhaitent désigner un représentant («mandataire») pour assister à l'assemblée générale en leur nom doivent établir une procuration et l'envoyer au bureau du liquidateur (

85 Limassol Avenue, 2121 Aglantzia, Nicosie, Chypre, ou PO Box 55299, 3820 Limassol) au plus tard pour le vendredi 5 juillet 2024, à 12 heures. Le formulaire de procuration est disponible sur le portail de la liquidation https:// www.ips-docs.com/case/22WUC009CYP/Gn8@pXmv.

Augoustinos PAPATHOMAS

*Liquidateur*

*Le liquidateur agit en qualité d'agent de la société sans aucune responsabilité personnelle*